



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tarifs

Question écrite n° 26016

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les remarques exprimées par une habitante de sa circonscription suite à l'augmentation des tarifs de l'eau. En effet, cette personne pense que le tarif appliqué par les services de l'eau de sa commune est plus élevé que dans les autres communes de notre département, et l'est également de manière général par rapport aux tarifs pratiqués sur l'ensemble de notre territoire national. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître un comparatif des tarifs appliqués dans les principales villes de notre territoire.

Texte de la réponse

L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement permet à tout citoyen de comparer le prix et la qualité de son service avec d'autres services de son département ou du territoire national. Il est consultable par tout citoyen sur internet (www.services.eaufrance.fr). On peut en déduire que le prix moyen de l'eau et de l'assainissement collectif est de 3,79 € TTC/m³, soit 38 € par mois. Il convient cependant de souligner que ce prix varie en fonction des caractéristiques du territoire, par exemple densité du réseau, technique de traitement, qualité de l'eau brute utilisée par l'approvisionnement en eau potable... La comparaison des prix de l'eau n'est donc valable qu'entre services ayant des caractéristiques similaires.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26016

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4887

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11350